

**Mémoire présenté par un groupe de citoyens de  
Saint-Mathieu-de-Rieux dans le cadre de l'audience publique  
du BAPE sur le projet de Parc éolien Nicolas-Riou.**

**68 méga éoliennes pour une production de 224.4 MW  
Territoire des MRC des Basques et Rimouski-Neigette,  
région Bas-Saint-Laurent.**

**Plaidoyer pour que soient enfin appliqués  
les principes du développement durable**

**Ce mémoire expose les préoccupations, les inquiétudes et les interrogations de  
résidents de Saint-Mathieu-de-Rieux à l'égard de ce projet de parc éolien, suivies  
d'une recommandation.**

**21 octobre 2015**

En juillet dernier (2015), les résidents de Saint-Mathieu-de-Rioux étaient informés de l'existence d'un projet de parc éolien de 500 M\$ sur les terres publiques des MRC des Basques et de Rimouski-Neigette dans le Bas-Saint-Laurent, constitué de 68 méga éoliennes de 3,3 MW chacune pour une capacité totale de 224,4 MW. Présenté comme le premier projet « communautaire à parts égalitaires » d'envergure au Québec, le projet est fondé sur un **partenariat** entre 3 propriétaires :

- Énergie de France-EDF (Énergies Nouvelles Canada). Partenaire privé œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables à l'échelle internationale. Participation à 50%;
- Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent (EEBSL); société détenue par les 8 MRC du BSL et la Première Nation Malécite de Viger. Participation à 33.33%;
- La Régie Intermunicipale de l'Énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIEGÎM); société détenue par les 6 MRC de la Gaspésie et l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Participation à 16.67%; »

### **Mise en contexte de la municipalité de Saint Mathieu-de-Rioux face à ce projet**

Jusqu'au milieu des années 70, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux avait une vocation agro-forestière très marquée. Puis, comme dans la plupart des municipalités rurales du haut-pays, ces activités traditionnelles ont décliné et la communauté a été entraînée dans un processus de déclin et de dévitalisation : exode, fermeture de commerces, vieillissement de la population, etc. Mais bientôt de nouvelles vocations allaient émerger et donner un second dynamisme au développement de la municipalité.

Saint-Mathieu-de-Rioux est dotée d'un immense potentiel récréotouristique fondé sur des attraits naturels aussi nombreux que variés: grands lacs, cours d'eau, contreforts des Appalaches propices au ski alpin, érablières et réseaux de sentiers pour la promenade et le ski de fond, activités de chasse et de pêche, rangs traversant des paysages sublimes qui invitent aux randonnées en vélo, qualité de vie, etc. C'est sur ce potentiel récréotouristique et l'attractivité générale de son cadre de vie que Saint-Mathieu rebâtit désormais un nouveau dynamisme.

La présence d'un terrain de golf, d'un centre de ski, de deux terrains de camping dont un KOA, d'une plage publique, d'un débarcadère pour les bateaux de plaisance... témoignent de la nouvelle vocation récréotouristique et de villégiature de la municipalité.

Signe encourageant, la population croît légèrement depuis le début des années 2000, et se situe aujourd'hui autour de 665 habitants permanents. **Elle est ainsi la seule municipalité de la MRC des Basques à connaître une croissance démographique.**

Le levier de développement que constitue le potentiel récréotouristique et de villégiature se conjugue à l'attrait que la municipalité exerce auprès de familles de l'extérieur qui font le choix de s'établir à Saint-Mathieu-de-Rioux. Ce mouvement est engagé depuis le milieu des années 70. Il se compose de personnes en provenance principalement des grands centres et des villes de la région : jeunes ménages, salariés travaillant à l'extérieur de la municipalité, retraités, anciens de Saint-Mathieu, etc. **La beauté des lieux et la qualité de vie sont les principaux facteurs d'attraction.**

Cette population d'adoption contribue largement au renouveau du dynamisme local sur les plans économique, social, culturel et environnemental.

« Les salaires publics, les revenus d'actifs vivant sur le territoire et travaillant hors de ce territoire, les dépenses touristiques, les pensions de retraites, sont autant de revenus qui viennent irriguer nos territoires sans rapport avec le niveau ou la qualité de son système productif.»<sup>1</sup>

Ces sources de revenus publics et privés bénéficient aujourd'hui fortement aux territoires ruraux. Leur évolution sera déterminante pour le développement des communautés locales (le cas de St-Mathieu) et, conséquemment, méritent d'être reconnues, et stimulées.

### **La croissance à tout prix, indifférente aux principes du développement durable**

Les 14 MRC et les 155 municipalités locales réparties sur une distance de plus de 1 000 km, de La Pocatière aux Îles-de-la-Madeleine, se trouvent partenaires du projet éolien, parties prenantes à 50% de son financement et éventuellement de 50% des bénéfices nets, le partenaire privé, EDF, constituant l'autre 50%. Seules toutefois quatre municipalités, limitrophes au parc éolien, et tout particulièrement la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux, subiront les impacts de ce vaste projet industriel.

L'appui des élus locaux et des préfets des 14 MRC au projet est total et unanime, chacun y entrevoit une source inespérée de revenu pour leur trésorerie municipale. Même le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu et le conseil des maires de la MRC des Basques appuient sans réserve le projet, pourtant dans leur cour, nullement inquiets ou critiques des effets de cette concentration de 68 méga éoliennes sur le milieu naturel et la qualité de vie de leurs communautés. **Quand les dollars parlent, l'analyse critique se tait.**

Dans l'indifférence et la désinvolture, on brade un territoire naturel d'exception et l'attractivité de communautés rurales, pour un projet industriel dont le bien-fondé est discutable, et des retombées économiques et financières dont le niveau de séduction n'est attribuable qu'aux approximations et aux « si » dont on a l'habileté de les entourer.

Ce projet est un cas particulièrement illustratif du fossé qui existe entre les lois et les principes de développement durable et les beaux discours qu'ils inspirent, d'une part, et la réalité toute puissante de la croissance économique et de ses promoteurs, face aux impératifs environnementaux et sociaux, d'autre part.

<sup>1</sup> Davezies Laurent, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*. 2008, Paris, La République des Idées, Seuil, 110 pages.

Ce texte n'est pas de la fiction mais le récit d'un processus décisionnel gouvernemental concernant un projet énergétique majeur, dont les conséquences prévisibles sur le milieu naturel et la communauté de Saint-Mathieu-de-Rioux, principalement, seront désastreuses pour les temps actuels et futurs. Et au-delà des impacts sur l'environnement et le développement des communautés, il y a la politique énergétique québécoise, le Plan de développement de la Gaspésie dont la filière éolienne est un élément, et le mode de gestion du projet qui soulèvent de sérieuses interrogations.

### **Réaction et participation citoyenne**

Les impacts environnementaux et sociaux anticipés ont suscité de vives réactions chez une partie importante de la population de Saint-Mathieu-de-Rioux, communauté rurale de quelque 665 habitants, qui subira les plus nombreux préjudices de la réalisation du parc éolien. Une pétition exprimant les inquiétudes des citoyens tout en réclamant un complément d'information a recueilli 216 signatures dans cette municipalité, et sept requêtes ont été adressées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur David Heurtel, pour la tenue d'une audience du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) sur ce projet. Le ministre s'est rendu à cette demande d'audience.

La première partie de l'audience publique a débuté le 28 septembre pour se terminer le 30 après quatre séances intensives d'échanges entre les citoyens, le commissaire, des représentants du promoteur du projet et un parterre d'experts et représentants de cinq ministères concernés par le projet.

Lors de cette audience, les citoyens ont exprimé clairement leurs inquiétudes non seulement à l'égard des impacts nuisibles du projet, mais sur les modalités de l'entente contractuelle entre le partenaire privé, et les partenaires publics. Aussi sur la pertinence de ce projet, alors qu'Hydro-Québec génère des surplus de kw à ne plus savoir quoi en faire. Aussi sur les montants réels des bénéfices nets anticipés pour les municipalités et les critères de partage entre les 14 MRC et les 155 municipalités.

Aux questions relatives au montage financier, à la ventilation des postes de dépenses et de revenus ainsi qu'au mode de gestion et à l'imputabilité respective des partenaires, la représentante de EDF se réfugiait derrière le caractère « confidentiel » des clauses du contrat pour s'abstenir de répondre... ce qu'entérinait le représentant des deux partenaires publics, Monsieur Michel Lagacé, maire de St-Cyprien, préfet de la MRC de Rivière-du-loup et ancien président de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent. Ne pouvant accepter une telle attitude, le commissaire a réclamé qu'on lui fasse parvenir les documents qui lui permettraient d'éclairer ces questions et de juger de la nécessité de garder ces dispositions du contrat à l'abri du regard critique du public (pourtant partie intégrante du financement du projet).

Plusieurs des questions posées, relayées et souvent complétées ou reformulées avec insistance par le commissaire, sont demeurées sans réponse, d'autres étaient insatisfaisantes.

Et ainsi a-t-il agi envers les représentants des ministères et autres experts présents qui ne pouvaient apporter sur le moment des réponses claires aux questions soulevées. Il nous apparaît tout à fait inadmissible que dans le cadre d'une telle enquête du BAPE, dont l'audience publique est une composante fondamentale, des informations de cette importance soient soustraites à l'analyse et à l'information du public.

### **Des dommages irréversibles au cadre naturel**

L'édification de ce parc éolien de 68 unités de 175 mètres chacune va nécessiter l'aménagement d'un réseau routier de 78 km d'une emprise au sol de 25 m et de 12 m de surface de roulement pour le transport des éléments des éoliennes (composantes des tours, pales et rotors) et la construction de 33 traverses de cours d'eau. Les tours seront dressées sur des bases de béton d'imposantes dimensions requérant de grandes quantités de ciment. Un réseau électrique, majoritairement souterrain, convergera vers un poste de raccordement aménagé à proximité de la ligne de transport d'électricité à 315 kV située à Saint-Mathieu-de-Rioux. Tout au cours de la phase de construction un important trafic lourd occasionnera bruit et poussière dans les villages aux entrées du territoire. Autant d'opérations qui auront des impacts, dont plusieurs irréversibles, sur le milieu naturel, les paysages, la faune ailée et terrestre, la flore, l'eau des lacs et des cours d'eau, et la qualité de vie des populations avoisinantes.

Une fois complétée la phase de construction, les éoliennes seront en opération pour une période de 25 ans (renouvelable dans le cadre d'un contrat subséquent). De nouvelles nuisances seront alors ressenties : effets sonores et visuels, impact sur la faune, contraintes à la pratique d'activités de villégiature et récréotouristiques sur ce vaste territoire d'accès public, incidence la quiétude des communautés limitrophes et sur la valeur des propriétés, etc.

### **Une atteinte au nouveau dynamisme de Saint-Mathieu-de-Rioux**

Traditionnellement, les piliers de l'économie de Saint-Mathieu-de-Rioux étaient l'agriculture et la foresterie. Ces secteurs économiques ont fortement décliné au cours des 35 dernières années. À part la présence de deux fermes laitières, d'une ferme ovine, d'un vignoble, d'une usine de charbon de bois, d'un groupement forestier qui génère quelques emplois saisonniers, il n'y a plus d'activités productives à Saint-Mathieu.

Les fonctions résidentielle, de villégiature et récréative de plein air se sont substituées aux activités agricoles et forestières en déclin. Or, le nouveau dynamisme et la qualité de vie que l'on trouve et que l'on valorise à Saint-Mathieu, sont étroitement liés à la **sauvegarde et à la mise en valeur du cadre naturel de la municipalité.**

Ainsi, il est impératif que tout projet d'infrastructures ou d'équipements sur le territoire de Saint-Mathieu-de-Rioux ne mette pas en péril les principaux atouts de développement que constituent ses paysages, sa flore, sa faune et sa quiétude.

## Un parc régional Inter-Nations plutôt que des éoliennes

Ces moulins à vent, version moderne, qui seront visibles à une distance de plus de 20 km, viendront spolier un territoire naturel de 148 km<sup>2</sup>, dont les richesses ont déjà conduit les autorités de la MRC des Basques à concevoir un Parc régional Inter-Nations conjointement avec la Première Nation Malécite de Viger.

Le 14 juin 2013, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de Loi privée no 206 ouvrant la porte à la réalisation de ce projet de parc régional : « Le Parlement du Québec décrète que la Municipalité régionale de comté des Basques peut constituer un organisme à but non lucratif afin de lui confier l'exploitation d'un parc régional. » Dans la foulée de cette Loi, le préfet de la MRC, Monsieur Bertin Denis, déclarait que : « ...l'exploitation de ce parc régional serait gérée en partenariat avec la Première Nation

Malécite de Viger.» Un tel parc aurait pour première mission d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire. Le 19 août 2014, la MRC des Basques et la Première Nation Malécite de Viger ont signé à Cacouna une entente pour un projet de Parc Régional Inter-Nations.

On comprendra que la préservation des paysages, des habitats fauniques, des milieux humides, de la quiétude des lieux..., sont autant d'éléments précieux à la bonne réalisation de ce projet de Parc régional.

Des activités récréatives de plein air, camping rustique, baignade, sentiers pédestres ou de ski de fond, pistes cyclables, réserves fauniques, mise en valeur des sites naturels, hébergement et villégiature, éventuellement chasse et pêche..., sont prévues dans le concept de ce parc régional. Il s'agit d'un projet collectif d'une grande importance pour stimuler le développement économique des municipalités

voisines (dont plusieurs sont en dévitalisation), portes d'entrée du Parc. De plus, ce Parc constituera un équipement récréotouristique significatif non seulement pour les populations locales et régionales, mais pour tout le Québec.

Solidaire des 13 autres MRC et des municipalités en tant que partenaires publics du projet de Parc éolien Nicolas-Riou et espérant en tirer des revenus nécessaires au financement du Parc régional, le préfet de la MRC des Basques prétend viable la cohabitation d'un tel Parc régional avec la présence de 68 maga éoliennes. Et cela malgré les impacts sonores et visuels significatifs, les bouleversements au sol en termes de déboisement et de construction de routes, de perturbation sur la faune et la flore des lieux, d'atteintes aux paysages, autant agressions à des éléments attractifs de première importance pour la réalisation et le succès du projet de Parc régional Inter-nations.

## Un mode de gestion qui soulève plusieurs questions

Lors de la première partie de l'audience publique (28 au 30 septembre), consacrée à procurer plus d'informations sur le projet en réponses aux préoccupations et inquiétudes des citoyens, l'aspect relatif au mode de gestion du projet donna lieu à plusieurs

interventions. L'entente contractuelle prévoit en effet que les deux partenaires publics **délèguent** la gestion du projet au partenaire privé.

La raison justifiant ce transfert serait la solide expertise d'EDF en matière de gestion de projets de cette ampleur et l'absence d'une telle expertise au sein des partenaires publics. Mais cette délégation de pouvoir ne fragilise-t-elle pas la position des partenaires publics, en tant que « partenaires à parts égalitaires », quant à la vigilance qu'ils doivent d'assurer sur les pratiques comptables et le bon usage des investissements des contribuables, et sur des préoccupations d'intérêt collectif qui vont bien au-delà des aspects financiers du projet?

**Nous sommes aussi préoccupés par le partage des risques économiques associés à ce projet.** Quelles sont les dispositions du contrat qui protègent les partenaires publics ou assurent un partage juste des coûts dans des situations qui mettraient les bénéfices financiers du projet en danger, telles :

- coûts supplémentaires de construction et d'entretien du parc éolien;
- pénalités en cas de retard de mise en production;
- pénalités en cas de production inférieure au niveau prévu au contrat;
- etc

De tels risques ont été relevés dans l'examen d'autres projets de parcs éoliens et il nous semble pertinent de les soulever ici, considérant que les promoteurs n'ont pas su nous informer de manière à nous rassurer.

La question suivante qui a été adressée aux représentants des partenaires publics et privé résume les inquiétudes exprimées par les citoyens sur cette question de la délégation de la gestion :

« Est-ce que le fait de déléguer la gestion du projet au partenaire privé prive juridiquement et/ou moralement les partenaires publics de leurs prérogatives et de leur capacité à agir sur la protection et la promotion des intérêts collectifs des communautés qui vont bien au-delà des perspectives des bénéfices financiers? »

Les éléments de réponse fournis ont été à l'effet que ces questions référaient au « caractère confidentiel de l'entente contractuelle » et qu'il fallait « faire confiance aux élus, garant de l'intérêt public qui siègeront au conseil d'administration (3 représentants du partenaire privé et 3 représentants du secteur public) ». Ce qui a été jugé irrecevable de la part des personnes présentes et amené le commissaire à demander qu'on lui transmette des documents explicites sur cette question.

## Conclusion

Comme en bien d'autres lieux, on sacrifie la qualité du milieu naturel et la qualité de vie des citoyens, pour des retombées économiques et financières dont on ne parvient pourtant pas à mesurer les niveaux réels compte tenu de l'imprécision de la ventilation des coûts.

Le développement est nécessaire, il accompagne la présence de l'homme sur terre, mais il oblige au discernement, à la vigilance, à la retenue, à la frugalité... car ce qui est détruit par l'action de l'homme est difficilement récupérable et prive notre qualité de vie de ressources qu'aucun autre bien ne peut compenser.

**Oui aux énergies renouvelables, mais pas à n'importe quelles conditions et à n'importe quel renoncement.** Le projet du parc éolien Nicolas-Riou est un luxe, une fantaisie de notre société de consommation devenue aveugle et insensible aux vertus des paysages, des chants d'oiseaux et du murmure des ruisseaux. Comme le disait l'économiste progressiste John Maynard Keynes:

*La même règle autodestructrice du calcul financier régit tous les aspects de l'existence. Nous détruisons la beauté des campagnes parce que les splendeurs de la nature, n'étant la propriété de personne, n'ont aucune valeur économique. Nous serions capable d'éteindre le soleil et les étoiles parce qu'ils ne rapportent aucun dividende.<sup>2</sup>*

Il est plus que temps que le décideur public intègre de façon déterminée et soutenue la prise en compte de la protection des milieux naturels et des cadres de vie dans le processus d'analyse et d'autorisation de projets dont la réalisation et la mise en opération compromettent ces milieux naturels et cadres de vie. Et que cette prise en compte ne soit pas qu'au niveau du discours « politiquement correct », mais engage véritablement le gouvernement dans le respect le plus complet des principes du développement durable.

Notre lutte contre ce projet éolien est en plusieurs points comparable à celle de Don Quichotte. Elle confronte la protection de nos milieux naturels et la qualité de vie des

Le projet du Parc éolien Nicolas-Riou est un cas élatant de la confrontation permanente entre le développement et la sauvegarde, entre les bénéfices financiers et les bénéfices collectifs que procure un cadre de vie protégé, entre la croissance matérielle et la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel.

communautés locales à des forces économiques et politiques dans un rapport où la participation citoyenne a bien du mal à faire valoir son rôle comme partie prenante à part entière dans le processus de décision. Les éoliennes, ces moulins à vent modernes, ne symbolisent-ils pas la puissance des forces de croissance contre des valeurs de civilisation d'ordre écologique et social ?

<sup>2</sup> DOSTALER, Gilles; Albin Michel, 2005



### **Demande adressée au BAPE**

- Considérant l'ensemble des préoccupations, inquiétudes et interrogations soulevées lors des quatre séances de l'audience publique du BAPE tenues à Saint-Mathieu-de-Rioux, et contenues dans les mémoires déposés auprès du commissaire Louis-Gilles Francoeur;
- Considérant la non-pertinence de ce projet éolien du fait des surplus énergétiques générés par la capacité de production d'Hydro-Québec et en prenant en compte les torts causés;
- Considérant que tout nouveau projet de parc éolien contribue à hausser le coût de l'électricité chez les consommateurs du fait de l'achat de ces nouveaux blocs de kw;
- Considérant la somme des connaissances et des analyses critiques accumulées au cours des dernières années relative à la filière éolienne au Québec et ailleurs dans le monde;
- Considérant le rendement économique des éoliennes remis en question par plusieurs analystes et scientifiques;
- Considérant l'ensemble des torts, dont plusieurs seront irréversibles, causés au milieu naturel (la faune, la flore et les paysages);
- Considérant les nuisances permanentes associées aux impacts visuels et sonores sur la qualité de vie des communautés limitrophes, dont Saint-Mathieu-de-Rioux qui est la plus touchée;
- Considérant les préjudices causés à la vocation résidentielle, de villégiature et d'activités récréotouristiques de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux qui lui assure son dynamisme actuel et futur;
- Considérant les préjudices causés au projet de Parc régional Inter-nations de la MRC des Basques en partenariat avec la Première Nation Malécite de Viger qui cohabiterait avec la présence des 68 méga éoliennes;
- Considérant le devoir que nous avons de laisser aux générations futures une planète propre et des pratiques d'exploitation des richesses naturelles devant assurer la pérennité de celles-ci dans le respect et la protection des cadres de vie de la population;
- Considérant le poids démesuré que les élus locaux des deux régions partenaires publics du projet, EEBSL et RIEGÎM, accordent aux retombées économiques et financières de ce projet éolien par rapport à la forte marge d'imprécision qui entourent ces retombées et aux impacts biophysiques et sociaux néfastes qui en découleront;
- Considérant que l'acceptabilité sociale est un enjeu majeur dans l'analyse du projet de parc éolien Nicolas-Riou;

**Nous les soussignés, résidents et résidentes de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux, demandons au BAPE de recommander au gouvernement de Monsieur Philippe Couillard de décréter l'abandon du projet éolien Nicolas-Riou.<sup>3</sup>**

**NOM ET SECTEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX**

BÉRUBÉ, René, Rang 5

DIONNE, Lise, Village

JEAN, Marc, Village

LABELLE, Ghyslaine, Rang 5

RIOU, Denis, Village

ROBERGE, Diane, Rang 4

SÉNÉCHAL, Denise, Lac St-Mathieu

VACHON, Bernard, Rang 5

RIOUX, Gaston, Rang 5

BEAULIEU, Claudette, Rang 5

HÉNAULT, Pierre, Rang 5

BRUNEAU, Jocelyne, Rang 4

TANGUAY, Gervais, Rang 4

GAMACHE, François, Rang 4

PELLETIER, Marie-France, Rang 4

VACHON, Patrick, Rang 5

PROULX, Anne-Marie, Rang 5

BRISSON, Chantal, Rang 5

RIOUX, Harold, Lac St-Mathieu

GAGNÉ, Gilles, Rang 5

OUELLET, André, Rang 5

RIOUX, Myriam, Rang 5

LEBRUN, Sonia, Lac St-Mathieu

LEBLOND, Réal, Lac St-Mathieu

PÉRODEAU, jr., Jean, Rang 3 ouest

COALLIER, Francine, Rang 5

FORD, John, 507, Rang 3 ouest

HÉNAULT, Simon, Rang 5

HÉNAULT, Mathieu, Rang 5

PÉRODEAU, Bruno, Lac St-Mathieu

<sup>3</sup> Les huit (8) premiers signataires sont les auteurs du Mémoire collectif.

---

GAGNON, Rino, Lac St-Mathieu

---

BÉRUBÉ, Martin, Lac Saint-Mathieu

---

RAINVILLE, Ginette, Lac Saint-Mathieu

---

VACHON, Sébastien, Rang 5

---

LESSARD, Catherine, Rang 5

---

BELZILE, Victor, Lac St-Mathieu

---

BÉRUBÉ, Jacques, Lac St-Mathieu

---

PARADIS, Anita, Lac Saint-Mathieu

---

ROULEAU, Raymond, Rang 5

---

GIROUX, Danielle, Rang 5

---

PLOURDE, Yvan, Rang 4

---

RIOUX, Françoise, Rang 4

---

LALANDE, Francine, Rang 4

---

BERGERON, Françoise

---

OUELLET, Adelme, Rang 4

---

ANCTIL, Ariane, Rang 4

---

CORMIER, Jean, Rang 4

---

SERVANT, Marie-Josée, Village

---

ROUSSEL, Noëlla, Village

---

CÔTÉ, Hélène, Rang 3 ouest

---

DUBÉ, Rémi, Rang 3 ouest

---

DUBÉ, Rose-Marie, Rang 3 ouest

---

BÉRUBÉ, Rénald, Rang 4

---

D'AMOURS, Serge, Rang 4

---

ROSS, Serge, Rang 4

---

JEAN, Gilbert, Village

---

JEAN, Martine, Village

---

BOUCHARD, Marie-Claude, Village

---

RIOUX, Françoise, Rang 4

---

PLOURDE, Guillaume, Rang 4

---

MICHAUD, Sarah, Rang 4

---

DIONNE, Rollande, Lac St-Mathieu

---

DESROSIERS, Yvan, Lac St-Mathieu

---

VAILLANCOURT, Yvon, Village

---

SAMSON, Marlaine, Rang 3 ouest

---

MARTIN, Roger, Lac St-Mathieu

---

ST-JEAN, Nelson, Chemin Dionne

---

BEAULIEU, Henriette, Village

---

OUELLET, Myriam, Lac St-Mathieu

---

MONAT, Doris, Village

---

FOURNIER, Nicole, Village

---

ROUSSEAU, Maxime, Lac St-Mathieu

---

BERGER, Alain

---

DIONNE, Rolland, Rimouski

---

BÉRUBÉ, Murielle, Lac St-Mathieu

---

BÉRUBÉ, Romain, Lac st-Mathieu

---

PÉRODEAU, Jean, Lac St-Mathieu

---

CHAMPAGNE, Micheline, Lac St-Mathieu

---

LÉVESQUE, Nicole, Lac St-Mathieu

---

LÉVESQUE, Jocelyne, Lac St-Mathieu

---

GAUDREAU, Rolland, Village

---

BÉLANGER-GAUDREAU, Louise, Village

---

OUELLET, André, Village

---

CÔTÉ-OUELLET, Jean-François, Village

---

OUELLET, Paul, Village

---

DESSUREAULT, Odile, Village

---

OUELLET, Jean-François, Village

---

SÉNÉCHAL, Docile, Lac St-Mathieu

---

BÉRUBÉ, Rénaud, Rang 4

---

LECLERC, Alain, Lac St-Mathieu

---

RIOU, Lucie, Lac St-Mathieu

---

DUBÉ, Nancy, Lac St-Mathieu

---

CÔTÉ, Germaine, Village

---

BEAUPRÉ, Sylvie, Village

---

---

---

---

---